



ÉCOLE DE LA CONFIANCE... MON ŒIL ! NON À LA LOI BLANQUER !

Dès la présentation du projet de loi de l'École de la confiance, la CGT Éduc'action a dénoncé la tentative du ministre d'institutionnaliser la mise au pas des personnels, la limitation des libertés (individuelles et pédagogiques), et des modifications profondes du cadre institutionnel. Dans la suite logique des réformes du collège, du bac, de ParcoursSup et de l'Enseignement professionnel, le projet de loi Blanquer dite « École de la Confiance », contient de nombreux dangers...

Non au devoir de réserve imposé aux enseignants !

L'article 1 de la loi vise à imposer une **obligation de réserve** qui ne figure pas dans le statut général des fonctionnaires. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de critique des politiques menées. Cet article a pour but de **museler les personnels** et de faire taire leurs critiques des politiques scolaires et leur opposition à des réformes régressives. Fonctionnaires citoyens, **la liberté d'expression est pour les les agents, une garantie démocratique** qui protège les usagers des services publics et l'intérêt général.

Non aux établissements publics des savoirs fondamentaux !

L'article 6 prévoit de créer des « Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux » (EPFS) et signe ainsi **le retour des « Écoles du socle »** fusionnant les écoles et le collège d'un même réseau. Cela permettrait de faire un pas vers **un statut unique d'enseignants polyvalents** premier et second degrés. Cette fusion écoles/collège s'accompagnera, de fait, de la suppression de nombreux postes, dont ceux des directeurs et directrices d'école ! Le ministre Blanquer veut créer des supérieurs hiérarchiques au sein des collèges ce qui va modifier en profondeur l'organisation des écoles, **dénaturant le statut des professeurs des écoles** et **remettant en cause le lien local des équipes avec les familles.**

Pas d'argent public pour les écoles maternelles privées !

L'article 3 rendrait la scolarisation obligatoire à 3 ans. Si cela correspond à une revendication de la CGT Éduc'action, nous dénonçons les conséquences de cette mesure sur les finances publiques des collectivités car elle vise en fait à obliger les municipalités à financer les écoles maternelles privées. La CGT Éduc'action exige qu'elle soit complétée par l'abrogation de la Loi Debré sur le financement des établissements privés.

Non à la mise en concurrence des établissements !

L'article 9, sous couvert de pilotage par l'évaluation, risque de mettre en concurrence les établissements et de renforcer la pression sur les enseignants et leurs pratiques pédagogiques.

Non à la remise en cause de la formation initiale !

L'article 14 permettra la **création d'un vivier de contractuels** composé d'AEd-professeurs, jetables à tout moment en lieu et place d'enseignants fonctionnaires. Ainsi, la formation initiale des enseignants consisterait à placer en responsabilité devant des élèves, des assistants d'éducation préparant le concours d'enseignants. Ces **étudiant-e-s, sous-payé-e-s**, devraient allier formation au rabais et heures devant élèves. Voilà qui permettrait d'en finir avec les titulaires remplaçants tout en enfonçant un nouveau coin dans notre statut !

**JOURNÉE DE MOBILISATION LE 28 MARS
MANIFESTATIONS LE 30 MARS**

AG DE SECTEUR, OCCUPATIONS, GREVE...

METTONS EN DEBAT ET À LA DÉCISION UN MOUVEMENT DE GREVE À PARTIR DU 2 AVRIL

(APPELS DES AG DU HAVRE ET DE ROUEN)

PARENTS ET ENSEIGNANTS : REFUSONS L'ÉCOLE DE LA « DÉFIANCE » !